

Commune de Schaerbeek



PROGRAMME DE MAJORITÉ

Mandature communale 2012-2018

PRÉAMBULE

Par leur vote les citoyens schaarbeekois ont donné leur confiance à l'accord de majorité annoncé entre la « Liste du Bourgmestre (FDF – libéraux)», Ecolo-Groen et le CDh. Ce large soutien nous permet de mettre en œuvre le projet commun qui nous rassemble pour construire l'avenir de Schaarbeek, des Schaarbeekoises et des Schaarbeekois.

Depuis quelques années Schaarbeek connaît un renouveau qui marque tous les aspects de la vie des habitants, qu'il s'agisse de la rénovation de l'espace public, de la propreté, de la sécurité, de la convivialité entre les habitants, des équipements et des services publics. Les Schaarbeekois retrouvent la fierté de leur commune. Ce renouveau reste fragile : il doit être renforcé en affirmant davantage son statut de sixième commune du pays, protégé des dangers qui menacent le bien-être des habitants, tels la précarité et le chômage, conforté face au boom démographique, garanti face aux menaces sur les finances publiques en général et communales en particulier.

Cette majorité est déterminée à mettre en œuvre des solutions créatives face aux défis sociaux, économiques, environnementaux et démographiques en vue d'améliorer la qualité de vie de chacun.

Les trois partenaires ont élaboré de concert un accord de majorité destiné à être présenté au Conseil communal du 5 décembre 2012. Cet accord sera établi dans le respect du Plan Communal de Développement Durable « Schaarbeek 2021 », de la nécessité de garantir l'équilibre budgétaire et d'assurer les missions légales et essentielles de la Commune dans le respect des principes de bonne gouvernance. Dans cet objectif, la commune cherchera à maximiser les collaborations avec les autres niveaux de pouvoirs.

La majorité mettra en œuvre son accord politique en y associant les acteurs socio-économiques, les acteurs du monde associatif et les habitants. Ensemble, nous voulons garantir un climat de paix et de respect où les Schaarbeekoises et Schaarbeekois sont au centre de notre projet politique commun.

TABLE DES MATIERES

1ERE PARTIE : AMELIORER LE CADRE DE VIE DE TOUS LES SCHAERBEEKOIS.....	- 5 -
1. ESPACE PUBLIC.....	- 5 -
1.1 Trottoirs, voiries et places	- 5 -
1.2 Espaces verts et plantations.....	- 6 -
1.3 Propreté	- 7 -
2. TERRITOIRE ET ESPACES BATIS	- 8 -
2.1 Aménagement du territoire et rénovation urbaine	- 8 -
2.2 Urbanisme.....	- 9 -
2.3 Patrimoine – Tourisme	- 10 -
3. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT	- 10 -
3.1 Réduire les pollutions atmosphérique, acoustique et électromagnétique.....	- 10 -
3.2 Lutter contre les nuisances d'avions	- 11 -
3.3 Contribuer efficacement à la lutte contre le réchauffement climatique.....	- 11 -
3.4 Préserver la qualité environnementale dans les quartiers	- 11 -
4. MOBILITE ET STATIONNEMENT.....	- 12 -
4.1 Conforter la marche à pied.....	- 12 -
4.2 Promouvoir les deux roues.....	- 12 -
4.3 Développer les véhicules partagés.....	- 12 -
4.4 Améliorer les transports en commun.....	- 13 -
4.5 Assurer une meilleure fluidité du trafic	- 13 -
4.6 Améliorer la politique de stationnement.....	- 14 -
4.7 Protéger les Schaerbeekoïses contre le trafic de transit	- 14 -
5. LOGEMENT.....	- 15 -
5.1 Garantir une offre diversifiée de logements de qualité.....	- 15 -
5.2 Produire des de logements neufs.....	- 16 -
5.3 Poursuivre une politique sociale du logement	- 16 -
5.4 Faciliter l'accès à la propriété	- 17 -
6. SECURITE	- 17 -
6.1 Renforcer la police de proximité	- 17 -
6.2 Développer la prévention	- 18 -

6.3	<i>Lutter contre l'insécurité routière</i>	- 18 -
6.4	<i>Lutter contre les incivilités</i>	- 19 -
2EME PARTIE : SCHAERBEEK AU SERVICE DE TOUS SES CITOYENS.....		- 20 -
1.	CPAS, ACTION SOCIALE ET AIDE AUX PERSONNES	- 20 -
2.	INSTRUCTION PUBLIQUE : DES ECOLES ACCESSIBLES A TOUS, TREMPLINS POUR LA VIE.....	- 21 -
2.1	<i>Un enseignement public communal de qualité</i>	- 21 -
2.2	<i>Des écoles accessibles</i>	- 22 -
2.3	<i>Extension de la capacité scolaire et des infrastructures</i>	- 22 -
2.4	<i>Le soutien aux enseignants et aux directions</i>	- 23 -
2.5	<i>Mise en place d'une commission scolaire</i>	- 23 -
3.	ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.....	- 23 -
4.	SENIORS	- 24 -
5.	SPORT	- 24 -
6.	JEUNESSE.....	- 25 -
6.1.	AIDER LES ENFANTS A GRANDIR.....	- 25 -
6.2	<i>Aider les ados à construire leur avenir</i>	- 25 -
7.	CULTURE	- 26 -
7.1	<i>Développer l'art dans la ville et l'art de la ville</i>	- 26 -
7.2	<i>Animations culturelles</i>	- 26 -
7.3	<i>Lecture publique</i>	- 27 -
8.	SANTE.....	- 27 -
9.	EGALITE HOMME FEMME	- 27 -
10.	INTEGRATION ET COHESION SOCIALE	- 27 -
11.	UNE POLITIQUE DES CULTES PRONANT LE DIALOGUE PHILOSOPHIQUE ET INTERRELIGIEUX.....	- 28 -
12.	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI.....	- 28 -
12.1	<i>Soutenir le développement de l'activité économique sur notre territoire</i>	- 28 -
12.2	<i>Améliorer le contexte favorable à l'emploi et l'activité économique</i>	- 29 -
12.3	<i>Former les adultes</i>	- 29 -
12.4	<i>Valoriser les commerces</i>	- 29 -
3EME PARTIE : LA BONNE GOUVERNANCE AU SERVICE DE NOS AMBITIONS		- 31 -
1.	UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DE SES HABITANTS.....	- 31 -

2. UNE ADMINISTRATION INTEGRE ET RESPECTUEUSE DE LA LOI	- 31 -
3. DES ELUS ET UNE ADMINISTRATION QUI ENCOURAGENT LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET DES ACTEURS DE LA VIE SCHAERBEEKOISES.	- 32 -
4. UNE COMMUNE QUI SOUTIENT LE TISSU ASSOCIATIF SCHAERBEEKOIS	- 32 -
5. UNE COMMUNE NEUTRE, RESPECTUEUSE DE TOUS, LUTTANT CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS.-	33
-	
6. UNE COMMUNE QUI INFORME SUR CE QU'ELLE FAIT.....	- 33 -
6.1 Vivifier la démocratie représentative	- 33 -
6.2 Garantir l'information à tous	- 33 -
7. UNE POLITIQUE EXEMPLAIRE DE RESSOURCES HUMAINES	- 34 -
8. FINANCES, BUDGET ET FISCALITE	- 34 -
8.1 Assurer l'équilibre du budget	- 34 -
8.2 Investir de façon pertinente	- 35 -
8.3 Développer une fiscalité adaptée et incitative.....	- 35 -

1ère partie : Améliorer le cadre de vie de tous les Schaerbeekoïses

Ces dernières années, la commune a amélioré la qualité de l'espace public, de l'environnement, du bâti privé et public ainsi que des espaces verts. Cet effort doit être maintenu et renforcé, en mobilisant tous les moyens et tous les acteurs.

1. Espace public

1.1 Trottoirs, voiries et places

La **MAJORITÉ** s'engage à :

- 1) Poursuivre la **mise en œuvre du « Plan Trottoir »** pour encourager la marche à pied et garantir partout le confort et la sécurité des piétons. Il conviendra de prévoir des **trottoirs sécurisés et accessibles** à tous les usagers. Une attention toute particulière sera accordée aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux malvoyants, aux parents avec poussettes, etc. via :
 - l'abaissement généralisé du niveau du trottoir à l'endroit des traversées piétonnes ;
 - des traversées piétonnes sécurisées, permettant aux malvoyants de se déplacer sans danger en plaçant au sol des dalles adaptées et des signaux acoustiques aux feux de signalisation ;
 - l'accessibilité aux bâtiments publics.La Commune veillera également à l'embellissement (arbres d'alignement là où c'est possible, bacs à fleurs, poubelles,...). Les réalisations se feront à l'occasion des contrats de quartier, des travaux des impétrants dans le sous-sol et/ou en fonction des priorités déterminées par l'état actuel des trottoirs. Les différents plans régionaux en la matière seront évidemment pris en compte afin de développer au maximum les synergies.
- 2) Poursuivre la **rénovation des places publiques et de certaines artères** (voir PCDD), par la mise en œuvre des permis d'urbanisme pour la place Janssens, le parvis de l'église de la Sainte-Famille, le parvis de l'église Saint Servais, l'avenue Deschanel à proximité du square Steurs, des projets pour la place Van Ysendijck, pour la place Colignon et les grands axes comme la prestigieuse avenue Louis Bertrand, l'avenue Huart Hamoir, l'avenue Rogier et la rue Royale Sainte-Marie (de la place de la Reine jusqu'à la Cage aux Ours), les places Terdelt et Rayé.
- 3) Ajuster et poursuivre la **mise en œuvre du « Plan Lumière »** destiné à créer une atmosphère de plaisir et de sécurité pour tous les Schaerbeekoïses, à valoriser le patrimoine et les espaces publics, à éclairer les zones de traversées piétonnes, en veillant à mettre en œuvre les nouvelles technologies (LED)..
- 4) Garantir les réparations rapides des atteintes à l'espace public en développant l'équipe des « **dépannages urgents de quartier** ».
- 5) **Verduriser nos quartiers** : chaque voirie rénovée doit, en fonction de sa typologie, être embellie par des plantations permanentes (arbres d'alignement, plantation aux carrefours, parterres) ainsi que par des arbres adaptés et résistants aux conditions de

vie en ville.

- 6) **Favoriser un aménagement convivial** : la réappropriation de l'espace public doit être encouragée, avec, notamment l'installation de bancs publics et l'utilisation de matériaux semi-perméables.
- 7) **Poursuivre la rénovation de nos égouts** centenaires au travers des programmes de des intercommunales Vivaqua et Hydrobru et développer les bassins de rétention nécessaire (Palais, etc.). Le financement régional doit être garanti. La majorité soutient les projets de rationalisation des acteurs de l'eau.

1.2 Espaces verts et plantations

La **MAJORITÉ** s'engage à :

- 1) Compléter les **travaux** effectués au **Parc Josaphat** :
 - Installer une nouvelle signalétique et multiplier les informations sur la nature et notamment sur la biodiversité ;
 - Mettre en œuvre la construction de la Laiterie qui accueillera un établissement horeca de qualité, des toilettes publiques et une salle polyvalente (spectacles pour enfants, animations, etc.) ;
 - Améliorer les plaines de jeux et accroître le nombre d'engins de jeux, les entretenir et les surveiller, y faire respecter les règles de convivialité ;
 - Améliorer la plaine de jeux de « Schaerbeek plage » en y augmentant notamment le nombre de jeux disponibles ;
 - Poursuivre les efforts visant à maintenir une équipe de jardiniers et d'ouvriers professionnels pour entretenir ce magnifique écrin ;
 - Veiller à ce que nos ânes et autres animaux continuent à égayer notre parc (développer les balades avec les ânes, etc.).
- 2) Encourager la Région à réaliser le **parc Walckiers**, le nouveau parc public régional à l'entrée du site du Moeraske. Ce nouveau parc, équipé d'une plaine de jeux, devra compléter la promenade verte, mais aussi garantir une meilleure protection et une valorisation des zones les plus fragiles du Moeraske. Une véritable zone tampon devra permettre une protection de la biodiversité.
- 3) Les **arbres dans les rues** :
 - Poursuivre le plan de gestion des arbres de nos avenues en replantant les arbres manquants (dans la mesure du possible à l'identique) et en harmonisant leur taille.
 - Systématiser la plantation d'arbres en voirie lors des rénovations des espaces publics, en fonction de leur typologie et en favorisant les espèces indigènes.
 - Poursuivre et développer l'information des habitants par des toutes-boîtes, des articles dans la presse (Schaerbeek Info) et des réunions publiques.
- 4) Poursuivre le **développement des potagers** partagés et participatifs comme les jardins semi-publics (Potager Cambier, Espace Kessels, futur jardin Gallait, jardins semi-publics du Foyer schaarbeekois,...).
- 5) Encourager le **fleurissement de Schaerbeek** sur les balcons et sur les façades via les plantes grimpantes. Encourager l'adoption de pieds d'arbres (concours et incitation aux comités de quartiers).

- 6) Poursuivre l'interdiction de pesticides dans les espaces verts communaux.
- 7) **Entretien des plaines de jeux pour enfants.** En implanter de nouvelles là où de nouveaux aménagements de l'espace public sont programmés.

1.3 Propreté

En ce qui concerne le volet prévention, la **MAJORITÉ** veut :

- 1) **Eduquer à la propreté** par des actions communes avec les écoles de Schaerbeek, tous réseaux confondus.
- 2) Poursuivre **l'information et la formation** des habitants et des commerçants sur les règles relatives à la propreté publique (entretien des trottoirs, usage des sacs poubelles, propreté aux abords des commerces, etc.).
- 3) Développer les **collaborations avec le secteur privé** pour améliorer l'efficacité de l'entretien durant le week-end (curage des avaloirs, nettoyage des urinoirs,...).
- 4) Développer davantage et entretenir les nombreux canisites de notre commune.
- 5) S'occuper des animaux errants de façon à concilier leur bien-être avec les impératifs de la propreté publique et de la sécurité (campagnes de stérilisation des chats errants, distribution des cartes de nourrissage, conclusion d'un contrat entre la zone de police et une SPA pour recueillir les animaux errants, réservation d'une aire où les chiens peuvent courir librement).

En ce qui concerne le volet répression, la **MAJORITÉ** s'engage à poursuivre une politique ciblée de répression afin de punir les contrevenants (lutte contre les dépôts clandestins et déjections canines non ramassées par exemple).

La **MAJORITÉ** veut également :

- 1) Obtenir de la Région le transfert à la commune de toute la responsabilité de la propreté publique à Schaerbeek : le **transfert** de la responsabilité du nettoyage des **voiries régionales vers la commune** ainsi que le transfert des moyens financiers suffisants afin d'assurer cette mission.
- 2) Obtenir de la Région le respect de la propreté de Schaerbeek lors du ramassage des sacs blancs (éviter les salissures par le déchirement des sacs ou leur projection en dehors des camions) et le respect du Code de la Route par les camions de l'ABP (Agence Bruxelles-Propreté).
- 3) Mettre fin aux « oublis » constatés lors de la collecte des sacs verts ou autres, des déchets commerciaux.
- 4) Intensifier l'enfouissement des bulles à verres afin de **diminuer les dépôts clandestins** aux abords de celles-ci.

2. Territoire et espaces bâtis

2.1 Aménagement du territoire et rénovation urbaine

2.1.1 Aménagement du territoire : grands projets

La **MAJORITÉ** s'engage à :

- 1) Créer un **eco-quartier** sur le site de la gare Josaphat. La Commune a exprimé dès 2005 ses priorités dans un projet de PPAS : un quartier d'habitations répondant aux principes de développement durable, comprenant des équipements publics, dont deux écoles communales, deux crèches et le renforcement des équipements sportifs, des bureaux, des services et des commerces, des liaisons avec les quartiers environnants, l'aménagement d'une promenade verte, le maintien d'une zone d'entreprises urbaines et une halte RER. La **MAJORITÉ** s'engage à réaliser le projet de PPAS dès que la Région aura approuvé le nouveau plan directeur et mettra en vente les terrains qui lui appartiennent.
- 2) Favoriser l'établissement d'une **Cité des Medias**, regroupant les grands opérateurs nationaux (RTBF, VRT, RTL, BeTV) et régionaux (Télé-Bruxelles) de télévision relocalisés dans de nouveaux bâtiments modernes et fonctionnels, l'aménagement d'espaces dédiés aux télévisions internationales présentes à Bruxelles, la mise en commun de studios et d'équipements, l'accueil d'écoles supérieures de communication et l'aménagement d'un grand Parc entouré de logements et d'équipements et de commerces de proximité. L'accès à la ville depuis la E40 doit être réaménagé dans un sens plus urbain, l'autoroute doit être partiellement couverte pour y aménager des parkings recouverts d'un parc et une porte de ville (la porte de Liège). La mise en œuvre du Schéma directeur Reyers doit être une priorité pour la Région également.
- 3) Plaider pour l'aménagement, sur le site **Schaerbeek-Formation**, des zones à vocation économique, notamment liées au Port de Bruxelles, afin de promouvoir l'emploi local tout en restant très vigilant quant à l'impact en termes de mobilité.

2.1.2 Rénovation urbaine

La **MAJORITÉ** s'engage à :

- 1) Pérenniser les efforts de rénovation urbaine entrepris depuis 15 ans, notamment par les **contrats de quartiers**, et anticiper des projets pour en obtenir de nouveaux. Ces 6 dernières années ce sont 4 nouveaux contrats de quartier qui ont été obtenus (Navez-Portaels, Helmet, Coteaux-Josaphat et Reine-Progrès) alors que se terminaient les contrats de quartier Jérusalem, Princesse Elisabeth et Lehon-Kessels.
- 2) Poursuivre le projet de réaffectation du **site Van Oost** en y implantant l'école 14 (passant à 650 élèves) et une école néerlandophone, un espace sportif de proximité et y prévoir, si possible, du logement et d'autres fonctions.
- 3) Développer un projet de réaffectation de la partie inutilisée du dépôt STIB (rue Rubens – chaussée de Haecht).
- 4) Maintenir voire renforcer la **cellule de Conseil en rénovation de l'asbl RenovaS** afin de poursuivre sa mission d'information, de conseil technique et d'accompagnement des

particuliers dans leurs démarches de rénovation, avec une attention particulière pour les problématiques énergétique et de patrimoine.

2.2 Urbanisme

2.2.1 Poursuivre une politique efficace de l'urbanisme

La **MAJORITÉ** s'engage à :

- 1) **Renforcer l'équipe du service urbanisme** pour garantir le suivi (délivrance des permis dans les délais), le conseil (aider les particuliers et les investisseurs) et le contrôle des permis d'urbanisme et d'environnement (respecter les règles et l'harmonie urbaine).
- 2) **Préserver une densité adaptée à la typologie** des quartiers et au vivre ensemble.
- 3) **Limiter la subdivision des immeubles** et lutter ainsi contre la densification excessive des quartiers.
- 4) **Contrôler la sécurité**, la salubrité et la qualité des logements.
- 5) **Favoriser une mixité des fonctions** et une bonne cohabitation entre celles-ci.
- 6) **Favoriser la création ou la rénovation de logements** adaptés à différents types de ménages (grandes familles, familles moyennes, personnes isolées, personnes âgées, personnes à mobilité réduite,...).
- 7) **Encourager la verdurisation des toitures et la perméabilisation des sols.**
- 8) **Renforcer la vision opérationnelle, la coordination et la concertation** avec l'ensemble des acteurs en matière de planification : plans communaux et régionaux d'aménagement, mise en œuvre des schémas-directeurs, règlements urbanistiques, gestion des bases de données, grands projets communaux.

2.2.2 Maintenir une attention particulière à l'information, la concertation et la participation de la population

La **MAJORITÉ** s'engage à :

- 1) **Multiplier l'information** sur les réglementations urbanistiques en vigueur.
- 2) **Sensibiliser** à divers enjeux (patrimoine, qualité architecturale, sécurité des logements, économie d'énergie,...).
- 3) **Inform**er les habitants des grands projets publics et privés soumis à l'enquête publique.

2.2.3 Favoriser l'émergence d'une architecture contemporaine de qualité

La **MAJORITÉ** s'engage à :

- 1) Assurer l'accompagnement et le conseil des projets privés dans les projets communaux en réalisant des cahiers des charges favorisant la qualité architecturale et en maintenant le choix des architectes par des jurys extérieurs.
- 2) Faire connaître les **réalisations contemporaines existantes**.
- 3) Encourager les **constructions et/ou rénovations en bâtiments passifs** et/ou à basse énergie.

2.3 Patrimoine – Tourisme

2.3.1 Mettre Schaerbeek en valeur

La majorité souhaite :

- 1) Accorder une attention particulière aux places publiques. Une place bien rénovée et entretenue permet en effet de redonner vie à tout un quartier, lui rendre une convivialité parfois perdue.
- 2) Mettre **l'art au cœur de nos quartiers** comme un signal fort pour leur rendre leur beauté.
- 3) Entretien des fontaines.

2.3.2 Valoriser notre patrimoine

La **MAJORITÉ** s'engage à :

- 1) Développer **l'information touristique** à l'accueil de l'Hôtel communal.
- 2) Créer des **partenariats avec « Visit Brussels »**, office régional du tourisme, notamment autour de la promotion des établissements Horeca de qualité.
- 3) Renforcer les liens entre les **musées schaerbeekois**.
- 4) **Valoriser les musées**, notamment le Trainworld, qui va s'installer Place Princesse Elisabeth et dont les travaux ont débuté en septembre 2012.
- 5) Poursuivre la publication des **parcours-découvertes** de Schaerbeek.
- 6) Elargir les possibilités de visites de l'Hôtel communal et rendre la tour accessible afin que les visiteurs puissent admirer le panorama.
- 7) Renforcer les synergies entre culture, tourisme et économie locale, notamment par la mise en valeur du patrimoine local (création de "chemins du patrimoine et de la culture" avec une signalétique équipée de codes QR renvoyant vers des informations et de la documentation spécifiques).

2.3.3 Développer le Fonds pour le patrimoine de Schaerbeek

2.3.4 Encourager la restauration du patrimoine privé

3. Gestion de l'environnement, de l'énergie et du climat

3.1 Réduire les pollutions atmosphérique, acoustique et électromagnétique

La **MAJORITE** s'engage à :

- 1) Etablir un dialogue constructif avec la Région pour aboutir à des actions concrètes à mettre en œuvre en cas de Pic de Pollution (PicPol).
- 2) Rationaliser le charroi communal en veillant au respect des normes environnementales (CO2 et particules).
- 3) Opter pour des revêtements de voirie et des types de ralentisseurs qui limitent les

nuisances sonores liées à la circulation.

- 4) Appliquer strictement les normes en matière d'antennes GSM ou autres émissions d'ondes électromagnétiques.
- 5) S'inscrire dans le plan bruit de la Région.

3.2 Lutter contre les nuisances d'avions

La **MAJORITE** s'engage à :

- 1) Soutenir toute initiative visant à réduire le survol aérien des zones densément peuplées.
- 2) Soutenir sans réserve l'application de l'arrêté GOSUIN (de 1999) sur le dépassement des bruits aériens, validé par toutes les juridictions et qui permet d'infliger des amendes aux compagnies contrevenantes.
- 3) Soutenir les associations comme l'UBCNA et Bruxelles Air-libre, qui sont subsidiées par la commune, pour exiger le respect de la préservation de la santé et de l'environnement dans tout développement des activités aéroportuaires.

3.3 Contribuer efficacement à la lutte contre le réchauffement climatique

La **MAJORITE** s'engage à :

- 1) Poursuivre l'exemplarité de la commune dans la gestion de son patrimoine en privilégiant la construction de bâtiments neufs passifs et très basse énergie pour les rénovations. Elle assurera une gestion énergétique selon le programme PLAGE et élaborera un Plan Climat 2 (installation de compteurs intelligents, isolation des bâtiments et production d'énergie renouvelable, ...).
- 2) Veiller à instaurer des clauses environnementales dans ses marchés publics. Elle poursuivra l'Agenda 21.
- 3) Poursuivre les initiatives de sensibilisation et de formation des citoyens en matière d'économie d'énergie, soutiendra les bourses d'achats collectifs et accompagnera la population dans son accès aux instruments régionaux (RenovaS).
- 4) Poursuivre les programmes d'échanges européens (EU GOING LOCAL 2020) ou internationaux (Conférence des Maires) pour améliorer encore son expertise.

3.4 Préserver la qualité environnementale dans les quartiers

La **MAJORITÉ** s'engage à :

- 1) **Renforcer l'équipe** du service environnement afin de mieux informer à propos des activités soumises à permis et d'augmenter le suivi des plaintes ainsi que le contrôle sur le terrain des activités soumises à permis d'environnement (chantiers, garages, snacks,...).
- 2) **Adopter une réglementation** plus stricte pour l'extraction obligatoire des fumées dans l'Horeca.

4. Mobilité et stationnement

La **MAJORITE** privilégiera la fluidité de la circulation des piétons, des cyclistes et des transports en commun. Elle veillera à une bonne concertation avec les autorités régionales et à une bonne intégration des plans supérieurs.

4.1 Conforter la marche à pied

La **MAJORITÉ** veut :

- 1) Poursuivre la **rénovation des trottoirs** sur tout le territoire schaarbeekois au travers de son plan Trottoirs et à assurer un meilleur confort des cheminements piétons.
- 2) Accorder une meilleure **attention aux personnes à mobilité réduite** (trottoirs surbaissés, potelets protecteurs, revêtements de sol, passages piétons, éclairage, etc.).
- 3) Faire respecter **la liberté et le confort** de passage sur les trottoirs et les cheminements piétons, en sanctionnant au besoin les contrevenants (chantiers, véhicules, etc.) et en diminuant, dans la mesure du possible, le nombre de poteaux de signalisation
- 4) **Sensibiliser** les usagers les plus vulnérables (notamment les enfants) **aux dangers de la route** et lutter contre l'insécurité routière.
- 5) Développer une signalétique encourageant la marche
- 6) Encourager le ramassage scolaire piéton.

4.2 Promouvoir les deux roues

La **MAJORITÉ** entend :

- 1) Poursuivre **l'aménagement de pistes cyclables (itinéraires)**. Le réseau communal complète le réseau régional.
- 2) Développer, en fonction de la demande, les **parcs à vélos** et les box à vélos.
- 3) Terminer le développement du **réseau « Villo ! »**.
- 4) Encourager le **ramassage scolaire** encadré à vélo.
- 5) Sensibiliser et éduquer les cyclistes et vélomotoristes à une **conduite respectueuse des piétons**.
- 6) Etudier la possibilité d'un parcours cycliste spécifique dans ou autour du Parc Josaphat.

4.3 Développer les véhicules partagés

La **MAJORITÉ** soutient les modes alternatifs de déplacement tels que les véhicules partagés (par exemple, « Villo » et « Cambio ») car ils offrent des services de mobilité en réduisant l'emprise sur l'espace public.

La **MAJORITÉ** soutient donc :

- 1) La **finalisation du réseau Villo** et son amélioration en fonction des résultats réels et de la demande.
- 2) **L'extension** du réseau de stations **Cambio** en fonction de l'utilisation réelle.

- 3) Le maintien de **stations de taxis**, principalement dans les quartiers commerçants.
- 4) Le développement d'un réseau de location de **véhicules électriques** partagés.

4.4 Améliorer les transports en commun

La **MAJORITÉ** soutient :

- 1) La création, rapide et concertée, d'une **nouvelle ligne de métro « Gare du Nord » à Bordet**. Elle exigera des techniques de mise en œuvre respectueuses des quartiers et réduisant les nuisances du chantier pour le voisinage. La commune se prononcera rapidement sur le tracé et les arrêts dès qu'elle sera en possession des études. En attendant la création de cette ligne de métro, la majorité demandera une amélioration de la capacité de la ligne 55.
- 2) Le développement de liaisons nouvelles offrant une meilleure connexion de Schaerbeek aux autres parties de la ville (Gare de Schaerbeek à Woluwe, ligne 28, Dailly – Colignon, etc.) et le **développement de l'offre nocturne** (Voir PCM).
- 3) Le **développement du pré-métro** au-delà de la station Diamant, prioritairement vers la gare de Nord et une amélioration de la capacité de la ligne 25 et de la ligne 7 vers le Heysel.
- 4) La **verdurisation rapide** de l'assiette des voies des lignes 25 et 62 (avenue Rogier) et 7 (Boulevard Lambermont).
- 5) Le **respect des seuils de bruit** et de vibration par les trams (non au T2000 !), notamment en adaptant et en réaménageant certains sites propres bruyants.
- 6) La **mise en service rapide du RER** et le développement de haltes sur notre territoire afin d'améliorer la mobilité des Schaerbeekois : la majorité veut de nouveaux arrêts à « Rogier/Deschanel », « Josaphat » et « Cage-aux-Ours » ainsi que le développement de ceux existant à « Meiser » et « Gare de Schaerbeek ».
- 7) Le **désenclavement de la gare de Schaerbeek** depuis l'avenue de Vilvorde.
- 8) Une circulation des **véhicules de transports en commun adaptée à la ville**.
- 9) L'amélioration d'une meilleure **information à propos de l'offre** en transports en commun.
- 10) L'installation par la STIB d'**abribus adaptés et équipés de panneaux indiquant le temps d'attente**.

La **MAJORITÉ** élaborera un cahier de revendications à l'égard des opérateurs de transports en commun afin d'améliorer la mobilité des Schaerbeekois

4.5 Assurer une meilleure fluidité du trafic

La **MAJORITÉ** s'engage à :

- 1) **Entretien des chaussées** et repeindre la signalisation dès la sortie de l'hiver.
- 2) Veiller à **alléger la signalisation routière** pour la rendre plus compréhensible.
- 3) Faire respecter le Code de la Route en maintenant une **présence policière** dissuasive et au besoin par les sanctions (amendes administratives).
- 4) **Lutter activement contre le stationnement en double-file** par la mobilisation de la police et l'imposition des sanctions administratives aux contrevenants.

- 5) **Développer les zones de livraisons tarifées** (« zones jaunes ») en journée pour éviter le stationnement gênant des livreurs.
- 6) Faire respecter plus strictement la **coordination des chantiers**, leur signalisation et sécurisation et au besoin sanctionner les contrevenants par des amendes administratives.
- 7) **Réduire l'emprise des chantiers** dans l'espace et dans le temps.
- 8) **Décourager le trafic de transit**, notamment des poids-lourds.
- 9) **Aménager le territoire** en fonction de la hiérarchie des voiries afin de garantir une circulation respectueuse des quartiers d'habitats (sécuriser les « zones 30 », les abords d'écoles et les passages piétons).

4.6 Améliorer la politique de stationnement

La **MAJORITÉ** s'engage à :

- 1) **Entamer la réalisation, par des concessions de l'espace public, de parkings souterrains** payants de proximité en fonction de la demande de stationnement dans les quartiers.
- 2) **Etendre la mobilisation des parkings privés** de bureaux ou de surfaces commerciales au bénéfice du stationnement nocturne des riverains.
- 3) **Aménager l'espace public** en tenant compte des besoins en stationnement (sans suppression globale), et, en accord avec les riverains, aménager du parking en épi, lorsque c'est possible.
- 4) **Imposer** (à l'occasion de l'octroi des permis) **à tout nouveau parking d'entreprise** de plus de 25 places d'offrir du stationnement nocturne aux riverains.
- 5) **Réserver le stationnement en voirie aux détenteurs de la carte riverain**, garantir des formules souples et adaptées aux visiteurs (selon les quartiers, horodateurs en zone commerciale ou à forte pression, disque bleu en zone résidentielle, les horaires, etc.) et adapter les règles pour les travailleurs d'entreprises ou d'organisations qui déposent un plan de déplacement.
- 6) Faire **respecter les règles de stationnement**, au besoin par le placement de sabot contre les fraudeurs.
- 7) **Evaluer et adapter les règles de stationnement** (horaires, zones, dérogations, ...) en fonction des réalités des quartiers.

4.7 Protéger les Schaerbeekoïses contre le trafic de transit

La **MAJORITÉ** exigera, encore et toujours, de :

- 1) **Réaménager la place Meiser** rapidement afin de la rendre plus conviviale en surface. La commune se prononcera sur les options proposées par la Région dès qu'elle sera en possession de l'étude.
- 2) **Réaliser un réaménagement du boulevard Lambermont-Wahis-Reyers**, avec une bande réservée à la circulation locale dans le sens de la descente, maintenant le stationnement, garantissant la sécurité de la piste cyclable et plus de quiétude pour les riverains.
- 3) **Envisager une suppression du Viaduc Reyers.**

- 4) **Ramener à trois bandes la capacité entrante de la E40** (comme c'est le cas jusqu'à Crainhem), pour soulager la place Meiser (prévu dans le schéma directeur « Reyers » de la région).
- 5) **Aménager l'entrée de la E40** par une esplanade « entrée de ville » (la « porte de Liège ») et prévoir du parking au dessus de l'autoroute E40.

5. Logement

5.1 Garantir une offre diversifiée de logements de qualité

La **MAJORITÉ** souhaite :

- 1) **Veiller à la qualité et la diversité des logements** lors de la délivrance des permis d'urbanisme.
- 2) **Lutter contre la division excessive d'immeubles** et promouvoir le Code du Logement, le respect du RRU, les normes d'hygiène et de salubrité et les faire contrôler sur le terrain.
- 3) **Signaler** aux autorités judiciaires tout indice d'**exploitation immobilière** par les « marchands de sommeil ».
- 4) **Encourager à la mise sur le marché des logements et immeubles vides**, par l'accompagnement des propriétaires ou la sanction par la taxe et/ou des amendes administratives sur les immeubles vides et abandonnés. La taxe pourra être rendue progressive dans le temps.
- 5) Accompagner et **encourager la réaffectation d'immeubles vides** en logements, logements collectifs, etc.
- 6) **Encourager les opérateurs privés comme publics** à produire du logement de qualité afin de répondre à l'augmentation de la population.
- 7) **Encourager les mesures visant à utiliser plus rationnellement l'énergie** dans les habitations (conseils, primes, impositions).

La **MAJORITÉ** s'engage à déposer devant le Conseil communal un « Plan Logement » dans la première partie de l'année 2013 et à en évaluer la mise en œuvre tous les deux ans.

La **MAJORITÉ** souhaite mettre sur pied une **cellule de recensement** sur les conditions de logement et de domiciliation afin de détecter plus rapidement, dès la première enquête de police, ou au départ d'autres indices, toute situation de logement non conforme à la dignité, de surpopulation, d'abus de la précarité ou d'exploitation immobilière (« marchands de sommeil »). Cette cellule coordonnera les informations provenant de la police de quartier, des services de l'urbanisme et des registres de la population et du CPAS. Sa mission sera de détecter plus vite les situations critiques, de sensibiliser les propriétaires et de sanctionner le maintien de logements vides et abandonnés.

5.2 Produire des de logements neufs

La **MAJORITÉ** s'engage à :

- 1) **Mettre en œuvre les priorités du Plan Communal de Développement Durable (PCDD)** en matière de production de logements neufs (plusieurs milliers) en mobilisant les dernières et rares réserves foncières communales sur notre territoire.
- 2) **Réaliser**, dès que la Région aura déterminé le programme et le mode de viabilisation, **le plan d'aménagement du site de la Gare Josaphat** prévoyant un éco-quartier (+/- 2000 logements), et garantissant une offre diversifiée de logements (acquisitifs comme locatifs, sociaux comme moyens, etc.)
- 3) Poursuivre la **création de logements** dans le cadre des contrats de quartier.
- 4) Relancer la **construction d'une troisième « seniorie »** communale pour maintenir les seniors dans leur quartier.

5.3 Poursuivre une politique sociale du logement

La **MAJORITÉ** entend :

- 1) Terminer, dans la mandature, la **rénovation des quelque 650 logements sociaux** qui ne sont pas conformes aux normes actuelles.
- 2) Investir les fonds propres du **Foyer Schaerbeekois** dans ces **rénovations**.
- 3) Continuer à **mobiliser les moyens de la SLRB** pour construire de nouveaux logements sociaux.
- 4) Introduire, auprès de la région, une demande de subventionnement pour intégrer au parc social du Foyer Schaerbeekois, les **141 logements de la SABH** (Gratry/Roodebeek).
- 5) Garantir le rôle du **Foyer Schaerbeekois comme seul opérateur du logement social** sur le territoire de Schaerbeek (afin de faciliter la vie des demandeurs), en collaboration avec ASIS, l'agence immobilière sociale de Schaerbeek et le CPAS. Nous envisagerons de transférer tout le patrimoine locatif social de la commune et du CPAS au Foyer Schaerbeekois et/ou à ASIS afin de réduire le nombre d'opérateurs différents, de rationaliser leur gestion et de simplifier la vie des demandeurs. Les économies de gestion seront réinvesties dans la politique sociale du logement.
- 6) Soutenir le **développement de l'Agence sociale immobilière de Schaerbeek – ASIS** – et encourager les nouvelles formes d'habitat : logements participatifs, logements-kangourous, CLT.
- 7) Poursuivre la **collaboration entre le Foyer Schaerbeekois, ASIS et le CPAS**.
- 8) Garantir la **concertation avec les locataires sociaux** au travers des COCOLO.
- 9) Continuer à **garantir un accueil des locataires et des demandeurs** dans les conditions les moins stigmatisantes et les plus respectueuses.
- 10) Garantir la **transparence et le respect des règles** d'attribution des logements, en fonction des priorités reconnues.
- 11) **Poursuivre les démarches au niveau de la Région en vue d'un guichet unique** pour l'attribution des logements publics sur le territoire de la commune.

5.4 Faciliter l'accès à la propriété

La **MAJORITÉ** s'engage à

- 1) Encourager les opérateurs régionaux, tels que la SDRB, le Fonds du logement, à réaliser et/ou soutenir des opérations de construction de logements moyens acquisitifs sur le territoire de Schaerbeek.
- 2) Envisagera, dès que la situation budgétaire le permettra, une réduction du précompte immobilier durant les premières années après une première acquisition.

6. Sécurité

6.1 Renforcer la police de proximité

La **MAJORITÉ** s'engage à :

- 1) Renforcer l'implantation de la police dans le territoire en ouvrant un **sixième commissariat** (de jour) dans l'Hôtel communal.
- 2) **Développer les « Kobans »** (micro-commissariat de quartier, comprenant 2 à 10 policiers, orientés sur un quartier de forte affluence), après Brabant (place Liedts en novembre 2012), Reine/Haecht, Helmet, etc.
- 3) Garantir une présence en rue **des patrouilles pédestres et à vélos** pour améliorer le contact avec la population.
- 4) **Développer le travail des équipes de quartiers** composées des divers policiers et intervenants communaux orientés sur la sécurité au quotidien et en contact avec les habitants ; faire mieux **connaître les équipes d'agents de quartier** (numéro de gsm accessible sur Internet).
- 5) Maintenir un cadre complet de la zone de police et veiller à **adapter le cadre de policiers** en proportion de l'évolution démographique, dans le cadre de l'augmentation de notre dotation fédérale.
- 6) Encourager la **présence de la police dans les événements sociaux** de la commune.
- 7) **Intensifier les patrouilles à cheval** ainsi que les **brigades canine et en vélo**.
- 8) **Augmenter les interventions** de la police dans la résolution des problèmes quotidiens tels que les salissures, le stationnement gênant, la circulation, la gestion des chantiers et autres occupations de la voie publique, les nuisances sonores, etc.
- 9) Analyser plus finement et poursuivre le **développement d'une stratégie policière ciblée sur la problématique des vols** dans les maisons et dans les appartements.
- 10) Poursuivre l'attitude proactive pour **prévenir les vols dans les véhicules**.
- 11) Poursuivre la mise en œuvre du réseau **de caméras de surveillance** sur tous les lieux « sensibles » de la commune en ce compris la question de la circulation et évaluer le dispositif.
- 12) Intensifier les efforts pour **lutter contre les marchands de sommeil**.
- 13) **Appliquer le nouveau règlement relatif à la prostitution, réduire les nuisances pour le quartier** et soutenir les associations de terrain.
- 14) Poursuivre la politique de féminisation et de **diversité dans la composition du corps de police**.

- 15) Veiller à assurer la formation de la police à un accueil non discriminant à l'égard de toutes les minorités.
- 16) Renforcer la cellule de prévention et de **lutte contre les mariages blancs et simulés**, en collaboration avec les services de l'Etat-civil.
- 17) Mieux faire connaître et respecter les dispositions réglementaires applicables aux commerces.
- 18) Poursuivre les collaborations en matière de sécurisation des transports en commun.

6.2 Développer la prévention

La **MAJORITÉ** entend mener une politique active de prévention intégrée dans la chaîne de la sécurité, s'agissant de la dimension cohésion sociale/contrôle social et de la diminution du sentiment d'insécurité dans les quartiers.

Ainsi la politique de prévention sera :

- 1) Articulée vers les groupes à risque présents dans l'espace public. Conformément aux nouvelles priorités définies par les autorités subsidiaires, les équipes d'éducateurs iront au contact des groupes à risques, dans les quartiers spécifiques, réaliseront 80% de leur travail en rue et assureront un relais vers les services d'accueil spécialisés.
- 2) Organisée en fonction des problèmes rencontrés dans chaque quartier en matière d'occupation de l'espace public.

La **MAJORITÉ** s'engage également à :

- 1) **Organiser le travail des maisons avec les partenaires des quartiers**, et notamment ceux en charge des publics marginalisés.
- 2) **Pérenniser et développer le service SEMJA**, en fonction des moyens disponibles.
- 3) **Maintenir et développer le service REPr**, en fonction des moyens disponibles.
- 4) **Prévoir le regroupement de toutes les offres de médiation** au sein de a « Maison des Médiations » : médiation scolaires (en partenariats avec les écoles de tous réseaux), médiation de proximité et médiation « primo-arrivants ».

6.3 Lutter contre l'insécurité routière

La **MAJORITÉ** s'engage à :

- 1) **Orienter plus encore le travail de la zone de police en matière de lutte contre l'insécurité routière.**
- 2) **Se doter de radars mobiles et sécuriser mieux les zones 30 et les abords d'écoles.**
- 3) **Renforcer les patrouilles à moto** pour améliorer la lutte contre la conduite dangereuse.
- 4) Lutter activement contre le stationnement gênant.

La **MAJORITÉ** s'engage à assurer un débat démocratique sur le fonctionnement de la zone de police au sein du Conseil de police et/ou du Conseil communal. Le plan zonal de sécurité y sera présenté et débattu.

6.4 Lutter contre les incivilités

La **MAJORITÉ** s'engage à :

- 1) Présenter dans les six mois et adopter un Plan de lutte contre les incivilités. Ce plan, qui devra être évalué annuellement, organisera des campagnes d'information de la population, notamment sur les missions des gardiens de la paix. Il pourra être décliné par quartier.
- 2) Informer la population des règles de vie en commun dans l'espace public.
- 3) **Augmenter le nombre de « citadiens – gardiens de la Paix »**, renforcer leur formation, accroître le nombre d'agents-constatateurs des incivilités et assurer une présence accrue dans les lieux publics, les parcs, les fêtes et animations.
- 4) Poursuivre la collaboration et les actions conjointes des policiers, gardiens de la paix et agents de la propreté publique pour **lutter contre toutes les formes de salissures**.
- 5) Organiser, dans les quartiers qui connaissent des difficultés, des diagnostics locaux, réunissant les services concernés. Ceux-ci seront concertés avec la population et serviront de base pour un plan d'actions.
- 6) **Punir les incivilités** par des amendes administratives ou des retraits temporaires d'autorisation (terrasses, occupations de l'espace public, tapages nocturnes, etc.).
- 7) **Lutter contre la consommation gênante d'alcool et de stupéfiants** dans l'espace public.
- 8) **Assurer une présence rassurante et visible** aux abords des écoles, dans les parcs et les lieux publics animés ainsi que dans les marchés et les braderies.

2ème partie : Schaerbeek au service de tous ses citoyens

L'ensemble des services de la commune et du CPAS multiplieront les stratégies et les projets en vue d'améliorer encore les services offerts à tous les Schaerbeekois, quelles que soient leurs âges, leurs origines, les quartiers dans lesquels ils habitent. Les actions sociales et les aides octroyées le seront avec un souci permanent d'efficacité mais aussi d'émancipation des personnes.

1. CPAS, action sociale et aide aux personnes

La **MAJORITÉ** veut :

- 1) **Un CPAS mobilisé et efficace dans l'action sociale**, qui développe une vision émancipatrice de l'action sociale et des actions qui la soutiennent. Le CPAS veillera à :
 - accueillir dignement tous les demandeurs d'aide sociale ;
 - traiter leur demande avec célérité ;
 - assurer l'aide légale dans les meilleurs délais ;
 - organiser pour chaque citoyen-bénéficiaire un parcours d'accompagnement social qui lui permette de (re)prendre place dans la société prioritairement via une formation et/ou un emploi, et par des activités bénévoles, sociales, culturelles et/ou sportives.
- 2) **Le CPAS poursuivra l'amélioration de la qualité des services** offerts aux citoyens-bénéficiaires et de l'accompagnement visant leur émancipation. Pour ce faire, il fonde son organisation sur la trilogie de l'action sociale : besoins de base – confiance en soi/émancipation – participation sociale.
- 3) Un CPAS **respectueux des seniors en difficulté** en les soutenant dans l'organisation de leur vie quotidienne, mais aussi en les accompagnant, le cas échéant, dans les choix qui peuvent s'imposer à eux au fil du temps : choix d'un nouveau logement, entrée en maison de repos. Une articulation forte sera réinstaurée avec le service Aides aux Familles en minimisant la charge financière pour la commune, notamment en organisant des collaborations.
- 4) Un CPAS garantissant une **meilleure collaboration avec tous les acteurs publics de l'action sociale** : de la politique du logement social (le Foyer schaerbeekois, ASIS), les opérateurs communaux et régionaux des politiques d'insertion par le travail et de formation, en valorisant les missions spécifiques de chacun.
- 5) Un CPAS renforçant le **travail de coopération et d'articulation entre tous les acteurs sociaux publics et associatifs** au sein de la Coordination de l'Action sociale (la CASS) initiée par le CPAS afin d'améliorer tant l'efficacité des politiques sociales mises en œuvre que l'accompagnement des citoyens-bénéficiaires.
- 6) Un CPAS mettant en place un **dossier unique pour chaque personne aidée**, traitant, de manière transversale, l'ensemble de son parcours vers l'émancipation. Ce dossier unique permet d'intégrer la situation globale de chaque personne et évitera une gestion fractionnée des aides spécifiques.
- 7) Un CPAS qui :

- a. dispose des conditions nécessaires pour bien fonctionner : une Maison de l'action sociale (la MASS),
 - b. développe des outils de monitoring financier efficaces, performants et pertinents,
 - c. construit une informatisation moderne et adaptée,
 - d. octroie les aides de manière juste et équitable. Cela passe aussi par un service de contrôle (notamment de la régularité de l'octroi des aides)
 - e. développe des outils statistiques performants et pertinents relatifs aux usagers
- 8) Un CPAS qui développe, dans l'intérêt des deux parties, des **synergies entre l'administration du CPAS et celle de la commune**, par exemple par le biais de rapprochements et de partage de bonnes pratiques entre les services.
 - 9) Un CPAS qui procède à la **révision / mise à jour des lignes de conduite** dès la mise en place du nouveau conseil de l'action sociale notamment en vue de simplifier les propositions des travailleurs sociaux et les prises de décision du conseil.

2. Instruction publique : des écoles accessibles à tous, tremplins pour la vie

L'école est un service public essentiel. Chaque professionnel (directeur, enseignant, personnel administratif, technique et ouvrier, psychologue, assistant social, infirmier, ...) qui y travaille est un maillon de la chaîne d'union que nous voulons former au profit des élèves.

Nous leur accordons notre confiance afin d'offrir aux élèves l'instruction et aussi l'éducation qu'eux et leurs parents attendent.

Tant qualitativement que quantitativement, les défis sont nombreux. Ils seront relevés par le pouvoir organisateur communal en concertation avec chaque acteur.

Pour certains, ils seront aussi débattus avec les autres pouvoirs organisateurs.

2.1 Un enseignement public communal de qualité

La **MAJORITÉ** souhaite développer :

- 1) La **maîtrise de la langue de l'enseignement**. A cet égard, nous veillerons à :
 - familiariser les instituteurs et professeurs de français et de néerlandais aux techniques d'enseignement du « français langue étrangère/NT2 » ;
 - sensibiliser l'ensemble des équipes pédagogiques à l'importance de la maîtrise de cette langue à chaque stade du cursus scolaire des élèves.
- 2) La **maîtrise des compétences de base** (expression orale et écrite, lecture, calcul) à la sortie du primaire.
- 3) La **maîtrise de la seconde langue nationale**, notamment par des projets d'immersion.
- 4) La **maîtrise de l'informatique** par la mise en place d'un plan ambitieux de réduction de la fracture numérique, rassemblant, de manière concertée, des enseignants, des professionnels, des entreprises et des associations.

- 5) Une conception de **l'école publique comme lieu de l'intégration et la cohésion sociale** : éducation à la citoyenneté, au respect des règles du vivre ensemble et au dialogue interculturel.
- 6) Un programme de **lutte contre l'échec scolaire** via la remédiation scolaire, le tutorat et la collaboration avec les associations.
- 7) **Le respect des règles de savoir-vivre et de comportement** permettant l'apprentissage dans la sérénité.

La **MAJORITÉ** souhaite également développer au moins une école orientée vers une pédagogie active et étudier la mise en place des filières de formations liées aux métiers de la ville.

2.2 Des écoles accessibles

La **MAJORITÉ** s'engage à :

- 1) Poursuivre les efforts entrepris pour **tendre vers la gratuité, en priorité, de l'enseignement fondamental.**
- 2) Développer des programmes d'**accueil extra-scolaires** dans toutes les écoles.
- 3) Garantir la **qualité des repas** (produits locaux et de saison) et développer une sensibilisation à une alimentation saine (lutte contre l'obésité infantile).
- 4) Garantir l'accès de tous les élèves à tous les cours du programme scolaire.
- 5) **Mieux « intégrer » les parents dans l'école**, notamment en les associant aux choix d'orientation scolaire de leurs enfants et en faisant des partenaires de l'école en vue de la réduction des incivilités et de toutes les formes de violence dans et en dehors de l'école.

2.3 Extension de la capacité scolaire et des infrastructures

La **MAJORITÉ** veut :

- 1) Déposer dans la première partie de l'année 2013 un Plan de Développement de nos écoles, francophones et néerlandophones, tant sur les sites existants que sur des implantations nouvelles. Ce plan veillera à répondre à l'essor démographique et proposera les voies de financement de ces projets.
- 2) **Ouvrir une nouvelle école communale néerlandophone sur le site Van Oost** et pérenniser l'école communale néerlandophone « de Kriek » sur le site actuel;
- 3) **Construire une école communale francophone sur le site « Josaphat ».**
- 4) **Etudier le développement d'une école communale secondaire francophone** en partenariat avec Evere.
- 5) **La commune se concertera avec les autres PO et les gouvernements compétents**

2.4 Le soutien aux enseignants et aux directions

La **MAJORITÉ** souhaite:

- 1) **Accorder plus d'autonomie aux directions** d'écoles et les responsabiliser en leur fixant des objectifs et en laissant à leur appréciation le choix des moyens pour les atteindre.
- 2) **Assurer un soutien pédagogique**, surtout aux enseignants débutants (tutorat, formation continue, groupe de pairs, etc.).
- 3) **Développer et maintenir l'attractivité du métier.**

2.5 Mise en place d'une commission scolaire

La **MAJORITÉ** s'engage à

- 1) Rassembler une fois par an les divers réseaux et établissements scolaires afin d'améliorer la coordination qui permettra de répondre à la pression démographique. Cette concertation devra également envisager toutes les possibilités de redéploiement, de partenariats, d'échanges et de synergies. Une telle concertation pourrait porter sur l'utilisation d'infrastructures sportives et culturelles, l'offre de formation, le tutorat, l'orientation, l'accueil extra-scolaire, D+, etc.
- 2) Encourager les collaborations entre écoles francophone et néerlandophones et plus généralement, le partage des équipements.
- 3) Développer des actions garantissant le **respect de l'obligation scolaire** (leerplicht), luttant contre le décrochage scolaire et l'abandon précoce des études.

3. Accueil de la petite enfance

La **MAJORITÉ** s'engage à :

- 1) Poursuivre la **création de places d'accueil dans les crèches communales** (par l'ouverture d'une nouvelle crèche chaque année), soutenir le développement de haltes-accueils et les accueillantes à domicile. La majorité examinera la possibilité de créer un réseau d'accueillantes à domicile en mobilisant des subventionnements supplémentaires et originaux. (La majorité s'engage à faire usage des subsides des deux Communautés dans un cadre non discriminatoire à l'égard des parents).
- 2) Mener une **campagne de sensibilisation** sur l'importance de l'école maternelle (socialisation, apprentissage de la langue) auprès de publics cibles. Assurer une information de qualité sur les procédures d'inscription. Prendre en charge certains frais d'accueil des enfants issus des familles les plus défavorisés en collaboration avec le CPAS.
- 3) Exiger des Communautés un **meilleur taux d'encadrement des enfants** des écoles maternelles et recruter du personnel complémentaire là où les besoins sont établis.
- 4) **Développer une action sociale préventive** et des politiques de soutien à la parentalité.
- 5) **Redéployer le réseau des Consultations pour Enfants et garantir le respect des normes.**
- 6) Préserver la **priorité d'accès des parents qui travaillent et des familles monoparentales** dans les crèches et les pré-gardiennats.
- 7) Informer sur les possibilités de **baby-sitting** ou de gardes d'enfants malades à domicile.

4. Seniors

La **MAJORITÉ** s'engage à :

- 1) Favoriser **la participation citoyenne des aînés** et valoriser leur expérience au bénéfice de tous.
- 2) **Amplifier les activités du Conseil Consultatif pour Seniors.**
- 3) **Maintenir et développer les centres de jour « Pater Baudry ».** Un nouveau projet verra le jour à Helmet dans le cadre du contrat de quartier et un troisième centre doit être développé dans le centre de Schaerbeek afin d'ouvrir ces services aux Seniors de tous les quartiers.
- 4) Poursuivre et **développer les manifestations festives** (repas, fêtes) et (inter-)culturelles (conférences, excursions, voyages, ...) et formatives.
- 5) **Créer une 3ème seniorie.**
- 6) Maintenir et **développer les services d'aide à domicile.**
- 7) Coordonner les services nécessaires au maintien à domicile, services sociaux, médicaux, paramédicaux, de soins, de repas,...
- 8) Poursuivre la **collaboration avec les associations représentatives des seniors et asbl**, tels « Loisirs Seniors », « die Scharre », « Actieve Senioreen » en « Akcent ».
- 9) Promouvoir des **activités sportives et cognitives** dans un but de prévention des effets de l'âge.
- 10) **Développer une notice d'entrée dans le 3ème âge actif** présentant tous les services accessibles aux seniors (abonnement STIB, carte Vermeil, activités,...).
- 11) **Promouvoir un véritable projet basé sur l'intergénérationnel** et y associer les crèches et écoles de la commune.
- 12) Souscrire au programme de l'OMS « Ville-amie des aînés ».
- 13) Former la police à la problématique des maltraitances subies par les personnes âgées.

5. Sport

La **MAJORITÉ** veut :

- 1) Entretien et **sécuriser les sites sportifs** existants.
- 2) **Rénover le Neptunium** et y déployer plus d'activités sportives et culturelles.
- 3) Poursuivre **l'aménagement de salles de sports** de proximité (y-compris dans les établissements scolaires), diversifier les sports pratiqués (tennis de table, p. ex.) et les publics.
- 4) L'attribution des occupations des salles et terrains de sports se fera en toute transparence.
- 5) **Pérenniser les zones sportives** actuelles dans le site Wahis-Josaphat dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'aménagement de ce nouveau quartier.
- 6) Amplifier le soutien en **subventions aux cercles sportifs schaerbeekoïses (francophone et néerlandophone), en fonction de critères clairs et objectifs**, et en particulier par des taux de subvention préférentiels pour les cercles offrant des activités spécifiques aux enfants, aux femmes ou au troisième âge.
- 7) **Soutenir les talents sportifs**, individuels et collectifs.

- 8) **Rétablir les chèques sport** (à distribuer selon des critères clairs et objectifs : revenus, genre, etc.), à financer par les économies d'énergie des équipements sportifs (panneaux photovoltaïques, régulation des chauffages et éclairages, etc).
- 9) **Veiller à développer, au travers du sport, l'idée de fair-play, la promotion des valeurs universelles, l'émancipation des individus et le respect de la diversité et la lutte contre le communautarisme.**

6. Jeunesse

6.1. Aider les enfants à grandir

La **MAJORITÉ** entend :

- 1) **Associer les cercles sportifs et les associations culturelles aux écoles** afin de proposer aux élèves une offre variée d'activités.
- 2) **Intégrer les activités parascolaires dans l'ensemble des activités proposées aux enfants** afin de permettre à chaque enfant d'y participer. Inclure les enfants des familles les plus démunies aux activités d'accueil en prenant, en collaboration avec le CPAS, une partie des frais financiers en charge.
- 3) **Confirmer et amplifier** le cofinancement par la commune des activités extrascolaires financées par les Communautés dans le cadre des décrets existants ; étudier la possibilité de résoudre la question des avantages sociaux par un financement particulier des activités extrascolaires des réseaux libres schaerbeekois.
- 4) **Encourager le développement des écoles de devoirs** et des écoles de renforcement de la connaissance de la langue d'enseignement.
- 5) **Proposer plus d'activités d'initiation au théâtre, à la musique** (notamment via les deux académies schaerbeekois) pour promouvoir la maîtrise des langues d'enseignement, au jeu d'échecs, etc.
- 6) Rendre plus accessibles les **activités extrascolaires**.
- 7) Organiser des **études surveillées et dirigées pour les élèves**.

6.2 Aider les ados à construire leur avenir

La **MAJORITÉ** s'engage à :

- 1) **Développer les réseaux d'entraide** et d'échanges de savoirs entre les jeunes eux-mêmes (parrainage, rencontres, débats, chantiers communs, etc.).
- 2) **Encourager la découverte d'activités culturelles** parfois jugées inaccessibles.
- 3) **Promouvoir la pratique sportive** (l'éducation est aussi physique) en collaboration avec les cercles sportifs et soutenir la découverte par les jeunes des multiples sports pratiqués à Schaerbeek.
- 4) **Ouvrir les infrastructures communales** (par exemple les maisons des quartiers) le soir et le week-end en adaptant les horaires de fonctionnement afin d'organiser aussi des activités de pur loisir dans un cadre sécurisé.
- 5) **Soutenir les jeunes** qui prennent des initiatives en leur accordant des moyens techniques et logistiques de manière plus souple afin de les aider à développer leur

potentiel.

- 6) **Soutenir les associations de jeunesse en octroyant les subventions selon des critères clairs et objectifs.**
- 7) **Créer un Conseil de la jeunesse (francophone et néerlandophone).**

7. Culture

La **MAJORITÉ** :

- 1) Valorisera la culture, son foisonnement et sa diversité et veillera à la rendre accessible au plus grand nombre, via notamment le parcours d'Artistes.
- 2) Promouvra la création, la rencontre et le progrès des idées au travers de la politique culturelle.
- 3) Développera des activités et/ou un lieu pour la « culture » des jeunes et des enfants.
- 4) Développera les lieux culturels existants.
- 5) Encouragera les collaborations culturelles des services communaux ainsi que la poursuite d'objectifs communs.
- 6) Veillera à développer les actions culturelles comme outil d'émancipation dans le respect de la diversité et comme moteur de dialogue permettant de lutter contre le cloisonnement et le repli identitaire des groupes de citoyens.

7.1 Développer l'art dans la ville et l'art de la ville

La **MAJORITÉ** s'engage à :

- 1) Développer l'art urbain.
- 2) Développer le tourisme culturel.
- 3) **Développer le Fonds pour le Patrimoine de Schaerbeek**, géré par la Fondation Roi Baudouin, pour recueillir des dons destinés à la mise en valeur du patrimoine (Mât de Lalaing, Vase Waroqué) et à la création artistique.

7.2 Animations culturelles

La **MAJORITÉ** s'engage à :

- 1) **Développer des animations dans le Parc Josaphat**, notamment sur le kiosque (concerts en été, apéros citadins, etc.).
- 2) **Reconstruire la Laiterie** pour accueillir un restaurant-brasserie, le théâtre des marionnettes, des toilettes publiques.
- 3) Davantage **ancrer le Carnaval dans la vie schaerbeekoise** en y faisant participer toutes les communautés et tous les folklores, au travers des associations schaerbeekoises.
- 4) Poursuivre et surtout **développer notre programmation** : le Printemps des Cultures, la découverte des artistes, le Théâtre jeune public, Boempatat, Salon Bonbardon, Fourchet Vedett, les libres-parcours, les Lettres ouvertes, la Fête de la Musique, la découverte de l'Art lyrique et des musiques classiques et du Jazz, la musique de chambre, etc.
- 5) **Maintenir et développer des collaborations avec les Communautés, pour garantir les**

financements.

- 6) **Profiter de la bipolarité culturelle bruxelloise** (francophone et néerlandophone) en proposant des échanges intercommunautaires de spectacles et d'activités, ouverts sur les autres cultures.

7.3 Lecture publique

La **MAJORITÉ** entend **poursuivre le redéploiement des bibliothèques**, comme outil de culture et en appui des politiques pédagogiques et de soutien scolaire.

8. Santé

La **MAJORITÉ** veut :

- 1) **Maintenir sur son territoire un hôpital public de qualité**, offrant tous les services de première ligne et d'urgence (SMUR) et en améliorer l'attractivité et la desserte.
- 2) **Garantir une gestion rigoureuse des finances de l'hôpital** qui, retrouvant des surplus, les investit dans l'amélioration continue de l'accueil et des soins.
- 3) **Relayer les campagnes d'information** et de prévention, notamment sur les dangers des assuétudes.
- 4) **Dépister**, avec les consultations des enfants, les crèches et la médecine scolaire, les enfants souffrant d'obésité et accompagner ceux-ci et leurs familles dans les programmes médicaux préventifs et curatifs.
- 5) Développer pour tous les publics la **pratique sportive comme outil de prévention**.

9. Egalité homme femme

La **MAJORITÉ** accorde à cette question une approche transversale à l'ensemble des activités communales, qu'il s'agisse de pratique sportive, de formation professionnelle ou de gestion des ressources humaines. Elle veillera à :

- 1) Lutter contre les violences conjugales via les campagnes de sensibilisation et une action des acteurs sociaux et de la police.
- 2) Promouvoir la lutte contre le mariage forcé notamment par la sensibilisation des jeunes dans les écoles
- 3) Soutenir les associations de femmes par la mise à disposition de locaux à prix modique. Soutenir les activités de la maison des femmes.

10. Intégration et cohésion sociale

La **MAJORITÉ** s'engage à :

- 1) Développer la politique d'intégration sociale en veillant à accorder une plus grande attention aux primo-arrivants et à leur culture d'origine. Les programmes subventionnés seront articulés (selon les cadres décrets) sur l'accueil des primo-

arrivants en veillant à offrir à chacun d'entre eux un parcours citoyen, comprenant des cours d'alphabétisation et de FLE/NT2, d'accrochage citoyen et de valorisation des compétences professionnelles.

- 2) Développer une notice d'accueil pour tous les primo-arrivants présentant les services accessibles les concernant, privés ou publics, communaux ou associatifs.
- 3) Renforcer dans les écoles et les activités extra-scolaires les dispositifs d'apprentissage rapide du français/néerlandais pour les enfants.

La **MAJORITÉ** entend :

- 1) Renforcer l'asbl « Harmonisation sociale schaerbeekoise dans ses trois missions majeures :
 - la coordination des programmes de cohésion sociale (COCOF et FIPI) ;
 - L'accueil et la formation des primo-arrivant (alphabétisation, cours de « français langue étrangère » et citoyenneté) ;
 - L'école de devoirs au sein de la maison de quartier Dailly.
- 2) Garantir la dynamique de participation au sein de la concertation locale avec l'ensemble des opérateurs autonomes qu'ils soient privés ou para-publics.
- 3) En fonction des moyens disponibles, centrer les actions sur une amélioration du vivre-ensemble qui permette aux Schaerbeekoï(s) de toutes générations et origines de se rencontrer, d'échanger et de construire ensemble une Commune où il fait bon vivre en sortant, le cas échéant des replis communautaires.
- 4) Coopérer avec nos partenaires privilégiés : le CPAS, la CASS, les partenaires de la Cohésion sociale et le Foyer schaerbeekoï.
- 5) Soutenir l'organisation des fêtes de rue.

11. Une politique des cultes prônant le dialogue philosophique et interreligieux

La **MAJORITÉ** s'engage à :

- 1) Préserver la **neutralité de l'administration communale**.
- 2) Maintenir les **subventions communales aux cultes et à la laïcité philosophique**.
- 3) Animer le **dialogue inter-religieux et philosophique**.
- 4) **Conforter l'implantation de la Maison de la Laïcité**.

12. Développement économique et emploi

12.1 Soutenir le développement de l'activité économique sur notre territoire

La **MAJORITÉ** souhaite :

- 1) **Encourager le guichet d'économie locale** et accompagner les créateurs d'entreprises et de projets à Schaerbeek.
- 2) **Soutenir la création d'une zone franche semi industrielle** sur le site de Schaerbeek-

Formation, proposant de l'emploi semi-qualifié et accompagner la modernisation du zoning d'industrie urbaine « Josaphat ».

- 3) **Développer la Cité des médias et les emplois du secteur de l'audio-visuel.**
- 4) **Développer le centre d'entreprises M-Village et notre centre d'économie solidaire « La Lustrerie»,** tous deux situés rue des Palais.
- 5) **Etendre la Maison de l'Emploi** et ses services (« emploi », « formation » et « orientation »), qui travaillent en collaboration avec Actiris et le WerkWinkel.
- 6) **Ouvrir une halte-accueil** près de la Maison de l'Emploi.

12.2 Améliorer le contexte favorable à l'emploi et l'activité économique

La **MAJORITÉ** souhaite:

- 1) Faciliter la vie des entreprises et des commerces et développera les partenariats.
- 2) Soutenir le développement de l'emploi dans l'Horeca de qualité.
- 3) Développer l'activité touristique.
- 4) Soutenir toutes les initiatives d'économie sociale.
- 5) Développer la bourse à l'emploi en identifiant les employeurs schaarbeekoïses.
- 6) Proposer aux entreprises schaarbeekoïses un contrat de développement local contenant des engagements pour une ouverture maximale de l'entreprise à son environnement en étant attentif à rendre accessible les opportunités d'emplois et l'utilisation des prestataires de services locaux.

12.3 Former les adultes

La **MAJORITÉ** entend :

- 1) **Faire travailler la Mission locale Emploi Formation avec tous ses partenaires présents sur le territoire : CPAS, Werkwinkel, Actiris, centres de formation, etc.**
- 2) **Augmenter l'offre de formation**, promouvoir la parfaite connaissance d'une de nos langues nationales et **encourager ensuite l'apprentissage d'une autre langue** en fonction du secteur d'activité choisi.
- 3) Détecter **les besoins des PME** schaarbeekoïses et lancer des filières de formation adaptées.
- 4) **Soutenir activement les centres de formation** existants ou en projets situés sur son territoire (FAC, APAJ, COBEFF, JST, SAE, etc.).

12.4 Valoriser les commerces

La **MAJORITÉ** s'engage à :

- 1) Promouvoir le commerce et l'artisanat local en veillant au maintien de commerces de qualité et de proximité.
- 2) Développer les collaborations avec les acteurs régionaux, Atriums, éventuelle agence immobilière commerciale publique.
- 3) Développer des projets de parkings souterrains dans les zones commerçantes.
- 4) Améliorer l'image, diurne et nocturne, des quartiers commerçants, les enseignes, la

propreté et l'éclairage public.

- 5) Collaborer avec les associations de commerçants et relancer le Conseil Consultatif des Classes moyennes.
- 6) Soutenir les animations commerciales périodiques.
- 7) Développer de nouveaux marchés pour répondre à de nouvelles demandes (bio, nocturne, etc.).

3ème partie : La bonne gouvernance au service de nos ambitions

La bonne gouvernance sera visible dans l'amélioration de notre administration de service aux habitants, en particulier dans la maison communale.

L'étroitesse des moyens budgétaires, l'impartialité et la neutralité du service au public, la rigueur et l'intégrité de l'administration, autant que la transparence, la rigueur, l'intégrité et la simplification des procédures administratives que sont en droit d'attendre les citoyens schaarbeekoïses a poussé la majorité à élever encore le niveau d'exigence en matière de bonne gouvernance. La participation des acteurs et des citoyens ainsi que la lutte contre toutes les formes de discriminations feront l'objet d'une attention particulière.

1. Une administration au service de ses habitants

La **MAJORITÉ** entend :

- 1) **Créer une seconde salle des guichets** (au rez-de-chaussée de l'Hôtel communal), dotée de six guichets complémentaires. La salle actuelle compte déjà trois guichets supplémentaires.
- 2) Continuer d'**élargir** les services de l'antenne « Radium ».
- 3) **Réduire le temps d'attente à la salle des guichets et de traitement des dossiers « étrangers » en vue de respecter le délai légal.**
- 4) **Développer la commande de documents et le contact par Internet** pour tendre vers un guichet ouvert 24h/24. Sont ainsi envisagés : toutes les démarches relatives à l'Etat-Civil – Population, au cartes de stationnement, à l'occupation de la voirie (déménagement, terrasses, fêtes de rue, etc.), l'inscription aux activités organisées par les services communaux, les demandes d'occupation de salles sportives et culturelles, etc.
- 5) **Utiliser Internet au maximum dans les relations entre l'administration communale et les citoyens.**
- 6) Envisager d'ouvrir l'Hôtel communal le samedi matin, ne fut-ce qu'une fois par mois.
- 7) Centraliser toutes les demandes d'interventions, de nettoyage et de réparations de l'espace public dans **un et un seul numéro d'appel** et/ou message par Internet.
- 8) Traiter plus rapidement et plus efficacement les demandes de domiciliation.
- 9) Continuer à **améliorer le cimetière**, lieu de recueillement, dans le respect de toutes les convictions philosophiques et religieuses, en veillant à accorder une attention particulière aux familles endeuillées.

2. Une administration intègre et respectueuse de la loi

La **MAJORITÉ** s'engage à :

- 1) Mettre en place un **système de « contrôle de gestion »** ou contrôle interne du respect de toutes les procédures légales et réglementaires au bénéfice du citoyen et visant à améliorer les pratiques administratives; Dans ce cadre, elle soutiendra toutes les

initiatives de l'administration visant à améliorer tous les systèmes, les processus et les méthodes de gestion.

- 2) Respecter les règles **relatives à la publicité, la transparence et la motivation** des décisions publiques.
- 3) Instaurer un/une **ombudsman** qui traite les plaintes des citoyens à l'égard de l'administration communale, en toute indépendance et qui formule annuellement des recommandations au Conseil communal permettant d'améliorer la qualité des services communaux.
- 4) Procéder à une évaluation régulière de l'action communale, fondée sur des indicateurs objectifs et la présenter en séance plénière du Conseil communal.
- 5) Les sociétés intercommunales et les asbl qui dépendent de la commune présenteront annuellement au Conseil communal leur rapport d'activités, leur bilan et leur projet de budget. Les associations subsidiées par la commune rendront rapport de leurs actions. Le principe du contrat de gestion sera généralisé.
- 6) Garantir un bon usage des subsides en appliquant le règlement sur le contrôle des subsides.

3. Des élus et une administration qui encouragent la participation des habitants et des acteurs de la vie schaarbeekoises.

La **MAJORITÉ** encourage et accompagne l'initiative individuelle et collective et veut mettre en mouvement toutes les énergies qui contribuent à développer la commune. Pour soutenir l'activité économique, la **MAJORITÉ** continuera à simplifier la vie des entrepreneurs et des commerçants. Pour encourager l'action collective, la **MAJORITÉ** développera des partenariats avec le secteur associatif, dans le respect de leur indépendance. Elle entend :

- 1) Etre en contact régulier avec les CQ et le CQFDs.
- 2) Soutenir la création de conseils consultatifs dans divers secteurs de l'action communale.
- 3) Développer la citoyenneté via les réseaux sociaux.
- 4) Développer dans le cadre de consultations, des panels de citoyens schaarbeekoises.
- 5) Développer les actions d'accueil des nouveaux d'habitants.

4. Une commune qui soutient le tissu associatif schaarbeekoises

La **MAJORITÉ** s'engage à :

- 1) **Les encourager financièrement**, notamment dans le cadre du décret « accueil extrascolaire ».
- 2) **Mieux écouter et dialoguer avec la population et/ou le milieu associatif** afin d'évaluer les actions entreprises dans différents secteurs : l'enfance, la formation, la culture, etc.
- 3) Développer un **pacte associatif local** définissant les principes appelés à régir les relations entre le pouvoir public communal et les associations agissant à Schaarbeek dans le cadre des missions communales, sans ouvrir de nouveaux droits ou dépenses nouvelles.

- 4) Soutenir les **fêtes de rues et de quartiers**.

5. Une commune neutre, respectueuse de tous, luttant contre toutes les discriminations.

La **MAJORITÉ** s'engage à

- 1) Développer l'égalité des chances au sein de l'administration.
- 2) Mettre en œuvre une charte de la diversité.
- 3) Respecter les choix philosophiques et religieux de chacun en veillant à garantir la neutralité des services publics.
- 4) Refuser toute discrimination fondée sur le genre, la langue, l'origine, le handicap, l'orientation sexuelle, etc. et continuer à former les agents communaux, du CPAS et de la police en ce sens.
- 5) Réserver une **attention particulière aux personnes handicapées** (accessibilité des bâtiments publics, adaptation de l'espace public, amélioration de la participation à tous les aspects de la vie sociale) ; signer la charte communale de l'intégration de la personne handicapée au début de la nouvelle mandature et poser sa candidature à handi-City.

6. Une commune qui informe sur ce qu'elle fait

6.1 Vivifier la démocratie représentative

La **MAJORITÉ** entend :

- 1) Renforcer l'efficacité du système de démocratie représentative qui est le fondement du fonctionnement démocratique communal.
- 2) Développer la culture du débat au Conseil communal. Le Conseil communal doit être davantage un **lieu de débat sur les enjeux et les propositions**.

6.2 Garantir l'information à tous

La **MAJORITE** souhaite

- 1) Développer une politique plus intégrée de communication et d'image de la commune, sur tous les supports de communication, écrits, visuels, et électroniques, sur les bâtiments, etc.
- 2) Maintenir **SCHAERBEEK-INFO** comme organe d'information qui paraît plus de vingt fois par an, présenter des informations, dans les deux langues, sur l'action et la vie communales au sens large et envisager la mise en place d'une web-télé schaarbeekoise.
- 3) Permettre à la population de rencontrer, questionner, attirer l'attention et interpeller les conseillers communaux en publiant régulièrement et notamment dans **Schaerbeek**

Info, leurs coordonnées. Les conseillers communaux doivent être des « liens » pour la population.

- 4) **Donner les moyens aux services d'informer et de consulter les citoyens sur tout projet d'envergure dans leur quartier** : réaménagement d'espace public, programme de construction ou de rénovation, modification importante des règles d'occupation de la voirie et/ou de la circulation, etc.
- 5) Veiller à ce que **l'administration communale accueille correctement tous les citoyens schaarbeekoïses dans l'une des deux langues nationales de son choix** et veiller à faciliter la compréhension et l'accès aux services publics des personnes qui ne maîtrisent pas encore l'une de ces deux langues.

7. Une politique exemplaire de ressources humaines

La **MAJORITÉ** tient à :

- 1) Organiser de **procédures transparentes et objectives de recrutement** et des examens conjoints commune-CPAS ainsi qu'à publier des offres d'emplois sur le site internet communal.
- 2) Encourager les fonctionnaires et les candidats à des emplois à habiter dans la commune.
- 3) Soutenir **la formation continue du personnel** pour valoriser les compétences de nos agents.
- 4) Mettre en place une évaluation régulière des agents, dans le respect des prérogatives de l'employeur.
- 5) Développer une plus grande **mobilité interne des agents**.
- 6) Recourir le plus possible aux **mécanismes d'insertion par le travail**, comme les articles 60 et 61.
- 7) Adopter un **plan diversité** au sein des administrations publiques, respectueux de l'égalité des chances pour tous.
- 8) Développer de **stages professionnels** pour des jeunes schaarbeekoïses.
- 9) **Instaurer de clauses sociales dans les marchés publics**, pour soutenir les jeunes en formation auprès des entrepreneurs et les entreprise de travail adapté (ETA)

8. Finances, budget et fiscalité

8.1 Assurer l'équilibre du budget

La **MAJORITÉ** entend :

- 1) Réaliser une **gestion responsable garantissant l'équilibre des finances** communales. Chaque décision veillera à garantir les meilleurs services communaux au meilleur coût.
- 2) Gérer **le fonds de pension en bonne mère de famille**.
- 3) Revendiquer, auprès des différentes autorités subsidiantes, une **part mieux calculée et donc plus importante des subventions distribuées aux communes et des autres fonds budgétaires et subventions**.

- 4) Demander au fédéral de **mieux financer la zone de police.**
- 5) Demander au fédéral de **mieux financer le CPAS** et réclamer la **mise en œuvre effective du plan de répartition des demandeurs d'asile.**
- 6) Garantir les moyens budgétaires pour assurer les missions légales de la commune.

8.2 Investir de façon pertinente

La **MAJORITÉ** souhaite :

- 1) Opter pour des **constructions en immeubles passifs ou à basse énergie.**
- 2) Rechercher les **partenariats avec le privé** pour démultiplier les moyens communaux.
- 3) Développer la **recherche de subventions, également au niveau européen.**
- 4) Etablir un plan pluriannuel des investissements publics communaux.
- 5) Mener un projet-pilote de budget participatif.

8.3 Développer une fiscalité adaptée et incitative

La **MAJORITÉ** veut :

- 1) Poursuivre la **simplification et la modernisation des règlements-taxes.**
- 2) Mettre la **fiscalité au service de l'amélioration de Schaerbeek**, comme la taxe sur les immeubles à l'abandon ou les taxes sur les salissures.
- 3) **Supprimer les petites taxes inutiles.**
- 4) Maintenir des **tarifs réduits pour certaines catégories de la population ou pour des raisons sociales** ; maintenir la prime d'accompagnement social.
- 5) **Faire participer les usagers non Schaerbeekoïses au financement des services publics communaux** dont ils jouissent.